

**Fer (III) chlorure anhydre**
**SP-A-T-N**
**Danger**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n°	: 106 353
Nom commercial	: Fer (III) chlorure anhydre
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie  
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques
  - Dangers pour la santé
- : Corrosif pour les métaux - Catégorie 1 - Attention (CLP : Met. Corr. 1)  
 : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)  
 Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)  
 Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)

Eléments d'étiquetage
**Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger

- : Danger  
 : H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Conseils de prudence
- Généraux
  - Prévention
  - Intervention
- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
 : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 0

Date : 4 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## Fer (III) chlorure anhydre

SP-A-T-N

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

#### Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Fer(III) chlorure anhydre	: <= 100 %	7705-08-0	231-729-4	----	01-2119497998-05	Xn; R22 Xi; R38-41  Eye Dam 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Met. Corr. 1 (H290)

#### Autres informations

### SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.  
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.  
Faire respirer de l'air frais.  
En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.  
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
**Consulter immédiatement un médecin.**

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

##### - Adéquats

##### Risques particuliers

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

: Non combustible.  
Réagit avec les métaux et les métaux légers en libérant de l'hydrogène, gaz pouvant provoquer des incendies et explosions.

: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.  
La décomposition thermique génère :  
Chlorure d'hydrogène. Oxydes de fer.

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
: Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.  
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### Protection contre l'incendie

#### Procédures spéciales

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions pour l'environnement

#### Mesures après fuite / épandage

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

: Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.  
Neutraliser les résidus avec une solution de bicarbonate de sodium, rincer ensuite à grande eau.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 0

Date : 4 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## Fer (III) chlorure anhydre

SP-A-T-N

### SECTION 7. Manipulation et stockage

<b>Précautions lors du maniement et de l'entreposage</b>	: Attaque les métaux. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
<b>Manipulation</b>	: Porter un vêtement de protection approprié. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
<b>Stockage</b>	: Hygroscopique. Sensible à l'humidité. Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Protection individuelle</b>	: Eviter toute exposition inutile.
<b>- Protection respiratoire</b>	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
<b>- Protection des mains</b>	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
<b>- Protection de la peau</b>	: Porter un vêtement de protection approprié.
<b>- Protection des yeux</b>	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
<b>- Autres</b>	: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Nom chimique</b>	: Fer (III) chlorure anhydre . Chlorure ferrique anhydre. Perchlorure de fer anhydre.
<b>Etat physique</b>	: Solide.
<b>Couleur</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Odeur</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>pH</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	: 162,21
<b>Point de fusion [°C]</b>	: 305
<b>Densité</b>	: 2,9
<b>Pression de vapeur [hPa]</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Solubilité dans</b>	: Eau. (20 °C) : soluble.
<b>Point d'éclair [°C]</b>	: Non applicable.
<b>Temp. d'autoinflammation [°C]</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Limites d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité inférieures [%]</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Limites d'explosivité supérieures [%]</b>	: Aucune donnée disponible.

**Fer (III) chlorure anhydre**
**SP-A-T-N**
**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

<b>Conditions à éviter</b>	: Hygroscopique. Sensible à l'humidité. Contact avec des substances métalliques.
<b>Matières à éviter</b>	: Bases fortes. Oxydants forts. Ethoxyéthane. Métaux.
<b>Réactions dangereuses</b>	: Réagit avec les métaux et les métaux légers en libérant de l'hydrogène, gaz pouvant provoquer des incendies et explosions. Ce composé réagit violemment avec les bases fortes concentrées (réaction très exothermique). Peut exploser en mélange avec : Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Chlorure d'hydrogène. Oxydes de fer.

**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Les poussières du produit peuvent causer une sévère irritation des voies respiratoires. un oedème respiratoire et une hémorragie.
- Cutanée	: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque des brûlures.
- Oculaire	: Très irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Ingestion	: L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Hémorragie digestive, perforations gastriques et oesophagiennes, nécrose et acidose métabolique, sténose digestive. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
- Autre	: Ce produit ou ses émissions peuvent provoquer une altération des reins et du foie et/ou aggraver des affections existantes. L'exposition peut causer des troubles cardio-vasculaires. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
<b>Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]</b>	: 450 mg/kg
<b>Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Irritation de la peau (lapin)</b>	: Irritant pour la peau.
<b>Irritation des yeux (lapin)</b>	: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Irritation des membranes muqueuses (lapin)</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Effets cancérogènes</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Toxicité vis-à-vis de la reproduction</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Effets tératogènes</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Autres informations toxicologiques</b>	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 154.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 0

Date : 4 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## Fer (III) chlorure anhydre

SP-A-T-N

### SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement. Effet nocif par modification du pH. Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 : 9,6mg/L/48h (FeCl3 anhydre). Toxicité pour les poissons : Pimephales promelas CL50 : 22 mg/L/96h (FeCl3 anhydre).
DThO (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
DCO	: Aucune donnée disponible.
DBO	: Aucune donnée disponible.
DBO 5 (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
Persistante et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	: UN1773 CHLORURE DE FER III ANHYDRE, 8, III, (E)
- No ONU	: 1773
- I.D. n° :	: 80
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Group : III Class : 8
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 1773 CHLORURE DE FER III ANHYDRE
- Classe	: 8
- Groupe d'emballage	: III
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: UN 1773, FERRIC CHLORIDE, ANHYDROUS
- IATA - Classe ou division	: 8
Groupe d'emballage IATA	: III

### SECTION 15. Informations réglementaires

Autres	: Aucun(e).
--------	-------------



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6  
Révision nr : 0  
Date : 4 / 10 / 2019  
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**Fer (III) chlorure anhydre**

**SP-A-T-N**

## SECTION 16. Autres informations

### Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

Jeulin

Règlement CE 1907/2006